

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 17 OCTOBRE 2017</b>
---

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le dix -sept octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

**Présents** : ALEX Bruno - BRUN Charles – CHATAL Christophe — MONDIERE Hubert - DELANGLE Chantal – Bernard PIVOT- Danielle LACOUR- Véronique FESSY – Laurence BERT- Maxime GASDON- Alain DAYET.

**Absents ayant donné bon pour pouvoir** : Olivier CARTET (pouvoir à Bruno ALEX) - Nathalie VALENTIN (pouvoir à Gabriel DESBROSSE)

**Absent** : Mickaël RIVIERE.

**Secrétaire de séance** : Laurence BERT.

---

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Décision Modificative n° 5 « Voirie 2017 »
3. Compte-rendu du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de 2016.
4. Demande de subvention « Amendes Police 2018 ».
5. Demande de subvention au Conseil Départemental « Voirie 2018 ».
6. Délibération pour le gel des loyers communaux.
7. Bilan SAGE 2016 et renouvellement adhésion.
8. Décision pour la mise en conformité du sol des jeux d'enfants.
9. Choix du cabinet pour l'étude de faisabilité du projet de la salle des fêtes.
10. Compte-rendu de l'assemblée générale du sou des écoles.
11. Point sur les travaux du local des infirmières.
12. Point sur les candidatures du Multiservices.
13. Questions diverses.

## **1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.**

Le Maire souligne la coquille à rectifier dans le précédent compte-rendu, en « questions diverses », sur le point « Ecole : informations par Chantal Delangle » : il faut lire « il n'y a pas eu de pot de rentrée scolaire ».

## **2. Décision modificative n° 05 « Voirie 2017 »**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de discuter ultérieurement sur le sens de la circulation devant la Mairie après la réalisation des travaux de voirie 2017.

De plus, il présente le montant des factures à payer pour la réalisation de ces travaux :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant TTC</b>
DELOMBRE	17 591,46 €
COLAS	46 557,60
<b>Total</b>	<b>64 149,06 €</b>

Le montant total (64 149,06 €) dépasse les prévisions de l'opération 290 « Voirie 2017 ». Une décision modificative est donc nécessaire pour payer les factures et faire les demandes de versement de subventions (Conseil Départemental : 18 000 € ; et Amendes Police : 11 088 €). Le coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions et de la TVA sera de l'ordre de 25 000 €.

Christophe CHATAL, adjoint en charge de la Voirie, explique les raisons de ce surcoût : le coût initial était de 52 520 €, auquel on a ajouté :

### **° Travaux supplémentaires effectués par Cyril Delombre :**

- 25 mètres de tranchées pour les eaux pluviales : 939 €.
- 17 mètres de bordures : 506 €
- Purge acacias et remblais : 1157 €
- 2 regards supplémentaires : 288 €.
- 1 tampon Eaux Pluviales (diamètre 100) : 480 €.
- Correction de la largeur du virage vers l'école : 390 €

Cyril Delombre nous a offert des plaquages et de la terre végétale.

### **° Travaux supplémentaires effectués par COLAS :**

- Réglage : 5292 €.
- Les deux démolitions : 348 €
- Modification du tracé des jonctions (plus grandes que prévu) 1740 €.
- Caniveau et raccord : 490 €.

Il a également fallu acheter des panneaux de signalisation pour un montant de 1 543,20 € TTC.

Après cet exposé, la décision modificative a été présentée et adoptée :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.**

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2315	290	Voirie 2017	+ 35 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 35 000,00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2315	279	Création trottoirs et sécurisations diverses	- 25 000 €
23	2315	291	Pont sur le Rhins avec Neaux	- 10 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>- 35 000,00 €</b>

### **3. Compte-rendu du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de 2016**

Conformément à la réglementation, Christophe CHATAL présente le compte-rendu du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de 2016.

Ce rapport est accessible sur internet : <http://www.services.eaufrance.fr>

Ou consultable en Mairie.

Il présente les grandes lignes suivantes :

- Nombre d'abonnés : 21 562.
- 100% de conformité pour les analyses bactériologiques sur 112 prélèvements.
- 98,20 % de conformité pour les analyses physico-chimiques sur 57 prélèvements.
- Linéaire de réseau : 1 503,40 km au 31/12/2016 ( 1503,60 km au 31/12/2015).

- Densité linéaire d'abonné : 14,34 abonné / km soit 1 abonné tous les 70 mètres.
- Volume mis en distribution : 3 026 180 m<sup>3</sup> ( 3 291 243 m<sup>3</sup> en 2015 ) soit – 5,50%.
- Volume consommé : 2 206 156 m<sup>3</sup> soit – 4,81 %
- Nombre de m<sup>3</sup> perdu par jour et par km : 1500 L.
- Coût moyen d'une facture type 120 m<sup>3</sup> au 01.01.2017 : 3,47 € TTC / m<sup>3</sup> soit +1,20 %.
- Etat de la dette au 31.12.2016 : 7 456 465,53 €

#### **4. Demande de subvention « Amendes Police 2018 ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la continuité des précédents travaux d'Amendes de Police et du réaménagement et la mise en accessibilité de la Mairie (ERP), et afin d'améliorer la sécurité devant l'école et la Mairie, il y a lieu de procéder à des aménagements pour sécurisation sur la Rue de la Mairie dans le prolongement de l'aménagement de la Place de la Mairie : plus précisément, il est envisagé la création d'un aménagement de trottoir piéton et un arrêt de car scolaire.

Un devis a été établi par l'entreprise COLAS pour un montant de 26 060,20 € H.T., soit 31 272,24 € T.T.C.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de procéder à des aménagements pour sécurisation sur la Rue de la Mairie, pour un montant de 26 060,20 € HT, soit 31 272,24 € TTC.
- Accepte de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

#### **5. Demande de subvention « Voirie 2018 »**

**Présentation faite par Christophe CHATAL** ( voici la délibération adoptée ).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer les dossiers de demande de subvention pour la Voirie 2018 auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Où cet exposé, l'Assemblée Communale, à l'unanimité :

1. Propose la remise en état de la voirie :

- VC 1 BERNET-FARABET – BRUN	15 968,50 € HT
- Crêt de Chézy	12 330,50 € HT
- Chemin de Lianjon	12 533,80 € HT

Total Général H.T. 40 832,80 € HT

Au vu des devis établis.

2. Demande à Monsieur le Maire que soit sollicitée l'aide financière pouvant être accordée à la commune.

## 6. Délibération pour le gel des loyers communaux.

Le Maire présente le montant des loyers des logements communaux.

NOM DES LOCATAIRES	MONTANT DU LOYER
MEUGNOT Michèle	256,38 €
MARIDET Damien	389,21 €
ROYER Aline	403,73 €
SEIGNERET Adrienne	324,4 €
PLASSE Simon	300 €
GIRAUD Bernard	430 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 103,72 €</b>

Lors d'un précédent conseil Municipal, il avait été convenu de ne pas augmenter les loyers des logements communaux.

Cela n'avait pas fait l'objet d'une délibération et les baux n'étaient dès lors plus révisés. Mais la trésorerie nous demande de prendre une délibération concernant la future augmentation des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que, pour l'année 2018, les montants des loyers communaux pour les baux conclus avant le 1<sup>er</sup> Avril 2015, soient éventuellement modifiés à la date du 1<sup>er</sup> Juillet 2018.

-----  
De plus, nous avons une demande d'une personne ( Mme SARTRE) pour un appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment « Ex-Mairie ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un bail d'habitation pour un loyer mensuel de 390 €.

Suite au départ le 27 octobre 2017 de Damien MARIDET du logement communal situé au Presbytère, Pierric MARIDET est intéressé par cet appartement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer un bail d'habitation pour un montant de 390 €.

## **7. Bilan SAGE 2016 et renouvellement adhésion.**

1. Le bilan SAGE de l'année 2016 est jointe en annexe 1.
2. Concernant le renouvellement de l'adhésion pour 2018 et les 6 années à venir, la délibération adoptée est la suivante :

*« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.*

*A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de deux parties :*

***Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics***

***Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques***

*Le détail des prestations est précisé dans la convention annexée à cette délibération.*

***L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.***

*Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser **annuellement** au SIEL s'élève donc à: **520 €***

*Cette contribution est révisable chaque année, selon la population INSEE calculée (valeur au 1<sup>er</sup> Janvier).*

*Cette contribution sera indexée annuellement en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du pôle SAGE, correspondant à l'augmentation des rémunérations découlant des avancements d'échelons, de grades, des promotions internes, et des nominations suite à réussite à concours.*

*Ce montant est versé au SIEL au cours du premier semestre de l'année considérée.*

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- 1) *Décide que la commune adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL et décrit ci -dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.*
- 2) *Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir. »*

## **8. Décision pour la mise en conformité du sol des jeux d'enfants.**

La Commission des jeux a étudié les différentes possibilités pour mettre en conformité le sol des jeux d'enfants (le grand jeu et la balançoire ne sont pas aux normes) :

- Paysagiste Mickaël BESSON : bac à sable pour 5 440 € sur la partie « Balançoire ».
- Caillebotis pour les grands jeux : 3 991 € + 1 000 € de fixation sans la pose.

Le Maire s'est renseigné auprès du Maire de Neaux où des jeux ont été installés. A Neaux, une dalle béton a été posée, sur laquelle des dalles amortissantes de 43 mm de hauteur et de dimensions 50 X 50 ; la dalle coûte 8,44 € et la pose sera faite par l'agent communal.

Le Maire ajoute qu'il va se rapprocher de Olivier CARTET et Mickaël RIVIERE, absents à cette réunion, pour envisager la solution avant le printemps 2018. Il faudrait plus d'éléments concrets. Une décision devra être prise au prochain Conseil avec les nouveaux éléments.

## **9. Choix du cabinet pour l'étude de faisabilité du projet de la salle des fêtes.**

Charles BRUN rappelle au Conseil Municipal, que dans la continuité de la demande de subvention à la Région faite par l'intermédiaire de la COPLER dans le cadre du « Contrat Ambition région » (C.A.R.), une étude de faisabilité doit être réalisée par un bureau d'étude.

Il ressort des deux bureaux d'études consultés, les deux tarifs suivants pour une mission d'étude de faisabilité :

- Agence d'Architecture BROSELARD & TRONCY : 5 835 € HT soit 7 002 € TTC (tranche ferme)
- OXYRIA : 6 650 € HT soit 7 980 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'Agence d'Architecture BROSELARD & TRONCY pour une mission d'étude de faisabilité de la rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 5 835 € HT, soit 7 002 € TTC.

Charles BRUN précise que nous pourrions prétendre, en plus, à la subvention « DETR » en 2018.

## **10. Compte-rendu de l'assemblée générale du sou des écoles.**

Chantal DELANGLE, Adjointe en Charge des affaires scolaires, dresse le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles ayant eu lieu le 14 septembre 2011. Au cours de cette Assemblée, le bilan de l'année 2016/2017 a été présenté.

Les manifestations reconduites sont les suivantes : Noël, le loto, vente de crêpe sur le marché, Vente de pizzas, Pradinades et Kermesse.

Pour toutes les manifestations, des commissions vont être mises en place ce qui va permettre à plus de parents de s'investir.

La carte de membre reste libre et chaque parents donne ce qu'il veut.

Concernant les projets des enseignants, c'est Nicolas DOCTOBRE qui envisage un voyage scolaire à Super- Besse (3 jours et 2 nuits).

Le Bureau est composé des membres suivants :

- Présidente : Carole PUPECKI
- Vice-Présidente : Jérôme PERICHON.
- Trésorière : Céline RODRIGUES
- Trésorière adjointe : Sandra MOURELON.
- Secrétaire : Rachel DUPONT.
- Secrétaire adjoint : Yannick DESBROSSE.

Le Sou des Ecoles souhaite demander une subvention à la Mairie. Chantal leur a demandé d'adresser un courrier à la Mairie en précisant le motif.

## **11. Point sur les travaux du local des infirmières**

Charles BRUN fait le point des travaux commencés au local destiné aux infirmières :

- Début des travaux de plâtrerie ( cloisons- placo) par l'entreprise LOMBARD.
- Il interroge le Conseil sur le point de savoir ce que l'on fait pour le sol (et notamment pour du réagréage) et notamment le choix entre du carrelage ou de parquet flottant.

Il est décidé de voir en fonction des coûts et de se renseigner si un type de sol est plus approprié pour un cabinet infirmier.

De plus, il informe que les infirmières souhaitent ouvrir leur cabinet le 06 novembre 2017 ( pour débiter la vaccination de la grippe). Or, les travaux ne pourront pas être terminés avant cette date. Il propose donc de mettre à leur disposition le local occupé les années précédentes par le catéchisme dans le presbytère.

Mais le Club du 3<sup>ème</sup> Age a demandé au Maire et au Père TAPSOBA d'occuper ce même local les mardis après-midi pour leur réunion hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition :

- du Club du 3<sup>ème</sup> Age le logement vacant ( ex-catéchisme) du Presbytère le mardi après-midi
- des 2 infirmières les autres jours de la semaine du 06 novembre au 30 novembre 2017.

Enfin, Charles BRUN termine son exposé avec l'agrandissement du local de la cantine pendant les vacances de la Toussaint, réalisé par l'agent technique, et puis avec l'aménagement du local des infirmières (réalisé en partie par ce dernier).

## **12. Point sur les candidatures du Multiservices.**

Le Maire annonce qu'il y a eu 18 candidatures, dont 4 auraient un profil pouvant correspondre aux attentes.

Il propose de faire le point avec Corinne GAYTE, Directrice du Site de Proximité Roannais Agglomération / COPLER/ Val d'Aix et d'Urfé. Elle nous avait conseillé lors du précédent recrutement. Il ajoute que des professionnels pourraient également être associés pour nous aider à choisir le ou les candidat(s).

Danielle LACOUR demande s'il est possible de faire assister le Conseil Municipal en présence des professionnels. Le Maire lui répond qu'il va se renseigner sur la disponibilité de ces derniers.



- **Questions diverses :**

- **Aide aux victimes de St Barthélémy et St Martin** : il s'agit d'une demande d'aide directe aux communes. Le Maire se dit plutôt favorable à des dons émanant directement des particuliers. Le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 11 voix « contre » refuse de verser une subvention aux communes précitées.

Pour tout don que des particuliers souhaitent effectuer, nous joignons, en annexe 2, les coordonnées des 2 communes.

- **Plans des rues de Pradines suite à la dénomination des rues et la numérotation des voies** :

Le maire informe le Conseil qu'il a commandé au géomètre Jean-Luc COAVOUX des plans de rues pour un montant de 1200 € (déduction faite de la remise de 235 € offerte par le géomètre).

Véronique FESSY se renseigne auprès de la Poste pour récupérer éventuellement des plans de Pradines.

- **Réunion petit pradinois** : jeudi 19 octobre 2017 à 17h30.
- **Commémoration du 11 novembre** : Mercredi 11 novembre 2017 à 11h30 devant le Monument aux Morts.
- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 14 novembre 2017 à 20 h30.